

Luxembourg, le 6 avril 2007

Objet: Projet de règlement grand-ducal déterminant la composition et les modalités de fonctionnement du comité des usagers de l'aéroport de Luxembourg (3182BJE)

Saisine : Ministre des Transports (23 mars 2007)

AVIS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

Le présent projet de règlement grand-ducal a pour objet de créer un comité des usagers tel qu'il est prévu à l'article 4 de la loi modifiée du 19 mai 1999 ayant pour objet de réglementer l'accès au marché de l'assistance en escale à l'aéroport de Luxembourg, de créer un cadre réglementaire dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile, et d'instituer une Direction de l'Aviation Civile.

Le comité des usagers doit être consulté, soit par l'entité gestionnaire de l'aéroport, soit par le prestataire de services de navigation aérienne, chaque fois que les dispositions légales ou réglementaires, qu'elles soient nationales ou européennes, l'exigent. Ainsi, la loi du 19 mai 1999 prévoit une procédure de consultation obligatoire lors de la prise de décisions concernant la sélection des prestataires autorisés à fournir des services d'assistance en escale à l'aéroport de Luxembourg. De plus, la réglementation européenne prévoit la consultation du comité des usagers concernant les modalités opérationnelles et financières de la fourniture d'assistance aux personnes à mobilité réduite (règlement CE n°1107/2006 du 5 juillet 2006) et sur la politique de tarification des services de navigation (règlement CE n°1794/2006 du 6 décembre 1006).

La Chambre de Commerce approuve la création du comité des usagers de l'aéroport, qui permettra d'associer directement les entreprises du secteur du transport aérien à toute une série de décisions importantes concernant la gestion de l'aéroport de Luxembourg. Cette structure s'inscrit dans une perspective de développement durable et contribuera au maintien de la compétitivité de l'aéroport du Luxembourg.

La Chambre de Commerce constate cependant que le présent projet de règlement grand-ducal ne précise pas quels sont les usagers qui devront faire partie du comité. Il conviendrait de prévoir au moins un représentant de chacun des différents groupes d'usagers de l'aéroport (cargo, passager, handling, sociétés de sécurité, douanes, etc.). En effet, les sujets traités seront d'une grande complexité et, pour fonctionner de manière optimale, le comité de usagers devra se doter des compétences nécessaires dans tous ces domaines.

* * *

Après consultation de ses ressortissants, la Chambre de Commerce peut approuver le projet de règlement grand-ducal sous avis.

BJE/PPA